

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 février 2026

SOINS PALLIATIFS - (N° 2406)

Adopté

N° AS243

SOUS-AMENDEMENT

présenté par
M. Gernigon, rapporteur

à l'amendement n° AS136 de M. Clouet

ARTICLE 16

Rédiger ainsi les alinéas 3 et 4 :

« le mot :

« disponibles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Simplification rédactionnelle.